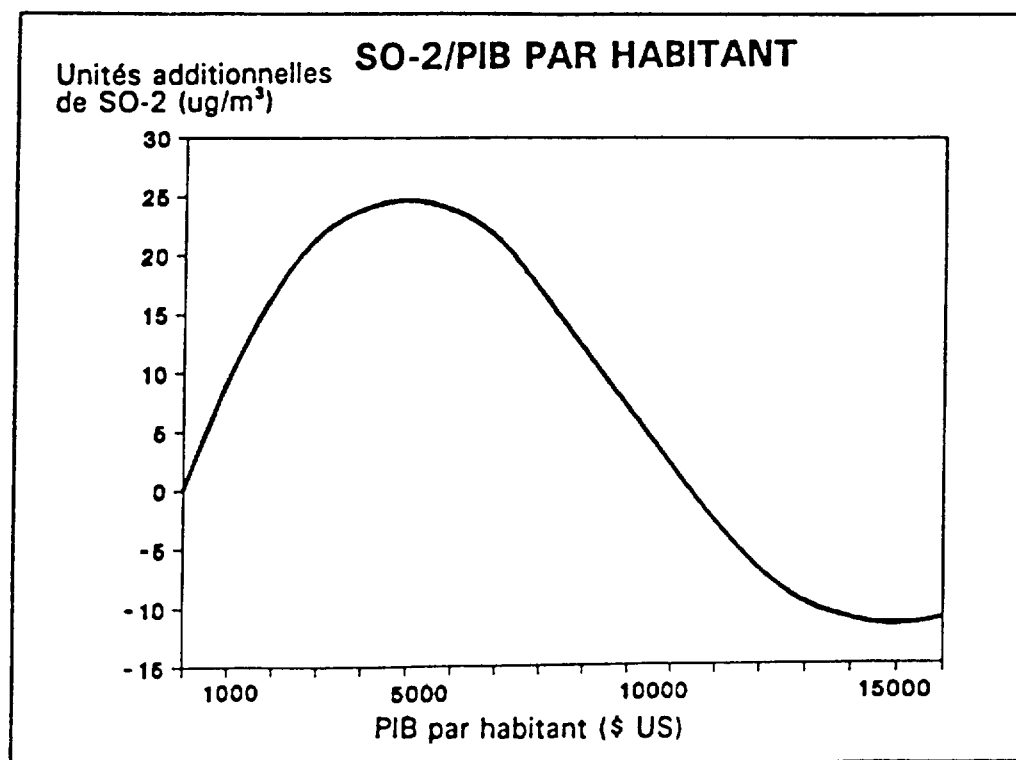


E. INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES D'UN ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

Une étude faite par MM. Gene Grossman et Alan Krueger de l'université de Princeton a fait appel aux preuves empiriques pour évaluer l'incidence environnementale possible de la libéralisation des échanges au Mexique.³⁸ Cette étude était basée sur les données recueillies par le Système mondial de surveillance continue de l'environnement (GEMS). Le projet GEMS, une co-entreprise de l'Organisation mondiale de la Santé et du Programme des Nations-Unies pour l'environnement, a surveillé la qualité de l'air dans les régions urbaines, partout dans le monde industrialisé et les régions en voie de développement depuis 1976.

L'analyse des données reliait les teneurs en polluants au niveau du PIB par habitant dans le pays dans lequel se trouvait la ville étudiée et aux diverses caractéristiques des lieux et des villes. Ces caractéristiques comprenaient des facteurs comme : si le lieu de surveillance se trouve au centre de la ville ou dans une banlieue, si la ville se trouve ou non sur la côte, et la densité démographique de la ville.

Les auteurs ont axé leurs analyses sur trois mesures de la qualité de l'air : le dioxyde de soufre, la matière noire (fumée) et la masse des particules en suspension (poussière). Ils ont trouvé que les niveaux ambiants du dioxyde de soufre et des matières noires augmentaient proportionnellement au PIB par habitant là où le niveau de revenu national est bas, mais diminuaient proportionnellement là où le niveau de revenu était plus élevé.



38. Grossman et Krueger, Environmental impacts.